

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UNE MILITANTE INJUSTEMENT INCARCÉRÉ JUGÉE POUR DE FAUSSES ACCUSATIONS DE TERRORISME

Marwa Arafa, défenseure égyptienne des droits humains et traductrice, est détenue arbitrairement depuis près de six ans, uniquement en raison de ses activités militantes, notamment en soutien aux proches des détenu-e-s. En décembre 2024, le service du procureur général de la sûreté de l'État l'a renvoyée devant le tribunal pénal du Caire pour des accusations forgées de toutes pièces, c'est-à-dire avoir rejoint et financé une organisation terroriste. Le 20 avril 2020, les forces de sécurité ont arrêté Marwa Arafa dans son appartement au Caire, sans présenter de mandat d'arrêt, et l'ont ensuite soumise à une disparition forcée pendant 14 jours. Marwa Arafa a été arrêtée devant sa fille qui avait deux ans à l'époque, provoquant un grave traumatisme chez la fillette. Sa santé s'est fortement dégradée en prison. Malgré cela, les autorités lui refusent les soins médicaux dont elle a besoin. Les autorités égyptiennes doivent libérer immédiatement et sans condition Marwa Arafa, et abandonner toutes les charges retenues contre elle, car elle est détenue uniquement pour avoir exercé ses droits humains.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur Mohamed Shawky Ayyad

Office of the Public Prosecutor, Madinat al-Rehab
Cairo, Égypte

Fax : + 202 2577 4716 / X : @EgyptianPPO

Monsieur le Procureur,

Je vous écris afin d'exprimer mes vives préoccupations au sujet de la détention arbitraire prolongée de la défenseure des droits humains **Marwa Arafa**, 33 ans, maintenue en détention provisoire depuis près de six ans, uniquement pour avoir exercé ses droits fondamentaux, notamment en apportant un soutien aux familles de personnes détenues pour des raisons politiques. Le 20 avril 2020, les forces de sécurité ont fait une descente au domicile de Marwa Arafa, à Nasr City, au Caire, et l'ont arrêtée devant sa fille de deux ans, provoquant un grave traumatisme chez la fillette, aggravé par l'incarcération prolongée de sa mère. Les forces de sécurité ont soumis Marwa Arafa à une disparition forcée pendant 14 jours, tandis que sa famille recherchait désespérément des informations sur le lieu où elle se trouvait et le sort qui lui avait été réservé, en faisant notamment appel aux services du procureur et au ministre de l'Intérieur. Le 4 mai 2020, elle a comparu devant le service du procureur général de la sûreté de l'État, dans le cadre de l'affaire n° 570, et a été interrogée au sujet d'accusations infondées : avoir « rejoint un groupe terroriste et financé le terrorisme ». Depuis, la détention provisoire de Marwa Arafa a été renouvelée en violation de la législation égyptienne, qui fixe une limite maximale de deux ans. En décembre 2024, elle a été déférée devant les tribunaux aux côtés de 38 personnes pour des accusations de terrorisme forgées de toutes pièces, découlant de ses activités militantes pacifiques. Ses droits à un procès équitable ont été bafoués, notamment son droit à une défense adéquate. Les autorités carcérales de la prison du Dixième jour de ramadan lui refusent la possibilité de communiquer avec son avocat. Sa prochaine audience a été fixée au 15 février 2026.

L'état de santé de Marwa Arafa s'est fortement détérioré à la suite de son incarcération inique. Selon sa mère, en août 2025, elle a souffert d'une embolie pulmonaire en raison de la chaleur extrême et d'une anémie sévère. Elle n'était pas en mesure de se déplacer toute seule et souffrait de difficultés respiratoires. Malgré cela, elle a été renvoyée dans sa cellule, après une seule nuit passée à la clinique de la prison, sans que son diagnostic et

son traitement ne soient finalisés. Selon un médecin indépendant consulté par sa famille, Marwa Arafa a besoin d'un écho-doppler cardiaque et d'une échographie, et ces examens ne peuvent pas être réalisés à la clinique de la prison. Le service du procureur général de la sûreté de l'État a rejeté les multiples demandes de sa famille et de son avocat quant à son transfert vers un établissement médical approprié en dehors de la prison.

Je vous demande de libérer immédiatement et sans condition Marwa Arafa, et d'abandonner toutes les charges retenues contre elle, car elle est détenue uniquement pour avoir exercé ses droits humains. En attendant sa libération, elle doit être détenue dans des conditions conformes aux normes internationales relatives au traitement des prisonniers et avoir accès à des soins de santé adéquats, y compris dans des hôpitaux extérieurs si nécessaire, et pouvoir s'entretenir avec sa famille et ses avocats.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma très haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Marwa Arafa, traductrice, est une militante des droits humains qui apportait un soutien aux proches des personnes détenues pour des raisons politiques. Son action englobait le fait d'aider les familles à prendre en charge les coûts des visites dans les prisons. Elle était également impliquée dans la défense des droits de l'enfant. Marwa Arafa a été arrêtée devant sa fille de deux ans, qui a par la suite été diagnostiquée comme souffrant de troubles du spectre autistique. Son incarcération inique prive sa fille de la présence de sa mère et de ses bons soins.

La première audience devant la chambre spécialisée dans les affaires de terrorisme du tribunal pénal du Caire s'est déroulée le 6 juillet 2025, après plus de cinq années de détention provisoire arbitraire. Selon l'Initiative égyptienne pour les droits de la personne (EIPR), organisation indépendante de défense des droits humains, le tribunal [a reporté](#) l'audience au 18 octobre 2025, afin de permettre aux avocats de prendre connaissance du dossier. Ses avocats n'avaient en effet pas eu accès à son dossier depuis le début de l'enquête jusqu'à la première audience. Lors de l'audience du 18 octobre, Marwa Arafa est apparue au tribunal dans un état de fatigue visible, souffrant d'une détresse respiratoire marquée. Le juge président le tribunal a ajourné l'audience au 20 décembre 2025, faisant droit à la demande de la défense d'interroger et de procéder au contre-interrogatoire des témoins de l'accusation. Le 20 décembre, le tribunal a interrogé les témoins de l'accusation, à savoir les policiers impliqués dans les investigations concernant son affaire. L'audience a été ajournée au 15 février 2026 afin d'interroger les derniers témoins de l'accusation. Amnesty International a fait part à plusieurs reprises de ses préoccupations quant aux violations du droit à un procès équitable dans les procédures engagées par les chambres spécialisées dans les affaires de terrorisme, notamment les violations du droit à une audience équitable et publique devant un tribunal compétent, impartial et indépendant, ainsi que du droit à une défense adéquate et du principe de l'égalité des armes.

Marwa Arafa a été incarcérée à la prison pour femmes d'Al Qanater d'avril 2020 jusqu'à son transfert à la prison du Dixième jour de ramadan en juillet 2023. Selon les informations recueillies par Amnesty International, des responsables de l'administration pénitentiaire d'Al Qanater ont refusé d'intervenir lorsqu'elle a subi des violences de la part d'autres prisonnières et ont plusieurs fois rejeté ses demandes de travailler dans les ateliers de la prison en échange d'une rémunération financière. Depuis août 2025, les autorités de la prison du Dixième jour de ramadan refusent à Marwa Arafa le droit de faire de l'exercice quotidiennement, en violation des réglementations carcérales égyptiennes et des normes internationales relatives au traitement des prisonniers. Selon le médecin indépendant consulté par sa famille, l'exercice quotidien est essentiel pour prévenir la formation de caillots de sang et une nouvelle dégradation de son état de santé.

En août 2025, Marwa Arafa a développé une embolie pulmonaire, qui n'a été résorbée que grâce à des injections d'anticoagulants. Les examens qui ont suivi ont détecté un problème cardiaque nécessitant de nouveaux tests et examens en vue de déterminer si elle a besoin d'un cathétérisme cardiaque ou d'un traitement à base de médicaments, comme l'a préconisé un médecin indépendant consulté par la famille. Les autorités carcérales continuent de refuser les demandes de sa famille concernant son transfert vers des hôpitaux extérieurs afin qu'elle puisse bénéficier du diagnostic et du traitement adéquats.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, les autorités pénitentiaires de la prison du Dixième jour de ramadan empêchent Marwa Arafa de poursuivre ses études de troisième cycle et de passer ses examens. Depuis 2023, sa famille a déposé de multiples requêtes demandant la permission aux services du procureur et aux autorités pénitentiaires de lui permettre de les passer. Les responsables de la prison du Dixième jour de ramadan ont rejeté toutes ces demandes.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 6 juin 2026.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : **Marwa Arafa** (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : AU Initiale